



## **CONSEIL COMMUNAL**

### **Séance du 26 Mars 2024 à 19h00**

### **Interventions du groupe ECOLO Wavre**

SP 6 - Pôle Stratégie et Attractivité - Service Cohésion Citoyenne et Bien-être - Affaires sociales - Révision du règlement d'octroi - Rampe d'accès PMR/PBS

*Le 02 mars 2023, le Collège communal marquait son accord pour l'octroi d'une rampe d'accès PMR/PBS à l'attention des commerçants.*

*Le 28 mars 2023, le Conseil communal approuvait le règlement d'octroi des rampes.*

*Une communication auprès des commerçants via le service de Développement commercial a été faite dans la foulée.*

*Suite à cette communication, seuls deux commerces ont répondu à l'offre faites par la Ville de Wavre.*

*Il a été proposé au Collège communal, en sa séance du 29/02/2024, de modifier ce règlement, sur base de divers éléments :*

- *règlement trop restrictif au niveau technique*
- *demande peut-être trop administrative*
- *Motivation des commerçants*
- *la modification de date limite pour rentrer une demande puisque le précédent règlement mettait une date de fin de réception des demandes en septembre 2023*

*Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur la révision du règlement en vue de l'alléger et prolongation de l'action dans la limite des stocks disponibles, jusqu'à la fin 2024.*

-----

#### **Intervention de Jean Goossens**

Il y a un an, ce règlement était approuvé par le conseil communal.

Malheureusement, en un an, 2 commerces seulement ont fait la demande et bénéficient de la mise à disposition de cette rampe, qui, rappelons-le, permet à toute personne à mobilité réduite, - qui est également un client potentiel- de garder son autonomie tout en accédant au commerce souhaité.

Le règlement de l'année passée, jugé trop restrictif, a été modifié afin de permettre à d'autres commerces de profiter de cette belle opportunité. Ce règlement restrictif est-il la seule raison du peu de réponses positives ? Il était aussi question de lourdeur administrative et de manque de motivation des commerçants.

Nous avons encore abordé ce problème lors de la dernière réunion de la CCPH (conseil consultatif de la personne handicapée-)

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment toucher les potentiels acquéreurs.

Le règlement sera, une fois approuvé, publié sur le site internet de la ville. Quels sont les autres moyens envisagés, plus directs, plus concrets, plus visibles, qui vont permettre de donner un maximum de chances à ce beau projet de se concrétiser plus largement ?

Merci pour vos réponses.

## **Questions d'actualité**

### **Thermographie disponible publiquement** **Intervention de Bastian Petter**

Madame la Bourgmestre, chers collègues,

Nous en avons parlé récemment lorsque vous avez répondu à une question des Engagés en janvier, mais une récente initiative de la commune d'Ottignies jette un nouvel éclairage sur le sujet de la thermographie aérienne.

Suite à un projet de l'intercommunale Inbw et du Brabant wallon, toutes les communes de la province disposent aujourd'hui d'une thermographie aérienne. Cette photographie spécifique, prise par avion un soir d'hiver, met en lumière la quantité de chaleur émise par les toitures. C'est un outil qui nous permet de nous faire une idée de la déperdition de chaleur des différents bâtiments : habitations, centres sportifs, écoles, bureaux, etc.

La thermographie aérienne constitue à la fois un outil de sensibilisation et de diagnostic, pour une meilleure isolation des bâtiments. Car, vous le savez, la planète se réchauffe en raison de l'énergie que nous brûlons pour nous déplacer, pour produire nos biens de consommation et nous chauffer. Et ce réchauffement va lourdement peser sur l'habitabilité de certains coins de la planète... Nous devons aujourd'hui tout faire pour limiter les dégâts.

Ce vendredi, nous avons appris dans le journal l'Avenir que la commune d'Ottignies avait mis en ligne la thermographie de son territoire, après avoir pris contact directement avec l'autorité de protection des données pour s'assurer qu'elle était bien en conformité avec le RGPD, le règlement général sur la protection des données.

En toute transparence, chaque citoyen ou citoyenne peut donc se faire une idée des performances du bâtiment qu'il occupe, même s'il n'en est que le locataire. Il peut également se faire une idée de la performance énergétique des différents bâtiments communaux qui appartiennent à la collectivité. C'est également le cas dans d'autres communes, comme à Namur ou à Woluwé-St-Pierre.

Mais à Wavre, et dans les autres communes du Brabant wallon, cette information est réservée aux propriétaires : chaque propriétaire pouvant uniquement consulter les données de son, ou de ses, bâtiment(s).

Ne pensez-vous pas comme nous, madame la bourgmestre, que la mise en ligne de la thermographie aérienne pourrait jouer un rôle d'émulation dans le cercle vertueux de la rénovation des bâtiments ? N'est-ce pas également assurer une meilleure accessibilité de l'information auprès des intéressés que de la rendre publique plutôt que d'obliger chacun à prendre rendez-vous individuellement auprès des services communaux ? La solution de la Ville d'Ottignies n'est-elle pas judicieuse pour économiser le temps de nos agents communaux ? En janvier, vous mentionniez que l'agenda des rendez-vous était full jusque janvier 2025.

Bref, Madame la bourgmestre, allez-vous également mettre ces informations à disposition pour les Wavriens ?

Sur le fond, la Ville de Wavre dispose des informations qui concernent son territoire depuis maintenant bientôt 6 mois, vous avez sans aucun doute pris le temps de les analyser. Que reprenez-vous de cette analyse ? Quelles sont les tendances qui se dégagent à Wavre ? Quels bâtiments de notre territoire devraient être isolés en priorité ? Que pensez-vous de la situation du logement privé, des bureaux et des entreprises ? Des initiatives ont-elles été prises par la commune pour interpeller l'un ou l'autre propriétaire ? Quelle stratégie en matière de rénovation mettez-vous en place ?

**Rejets dans la Dyle**  
**Intervention de Bruno Masquelier**

De nombreux citoyens ont eu la chance ce week-end de découvrir la Dyle sous un angle moins connu en la parcourant en kayak, grâce à une organisation bien rôdée de nombreux partenaires, notamment la Ville de Wavre et le contrat de rivière Dyle-Gette. Personnellement, j'ai été fasciné par la beauté de la rivière mais aussi un peu atterré par son état et par la pollution plastique. J'ai pu croiser et discuter avec des bénévoles qui la nettoyaient régulièrement et jouent un rôle important, mais je m'interroge sur les causes en amont, et notamment sur la pollution moins visible via les apports en eaux pluviales ou en eaux résiduaires industrielles. On a pu voir ce week-end de nombreux tuyaux de vidange qui se déversent directement dans la Dyle. Existe-il un relevé de toutes ces sources d'apport en eau, potentiellement polluées sur le territoire de la commune? En particulier, y-a-t-il encore des rejets d'eaux usées vers la Dyle sur la section qui traverse le parc de Walibi?

-----

**Dépenses électorales et événements exceptionnels**  
**Intervention de Christophe Lejeune**

Madame Masson,

A la date du 23/03 dernier, vous avez organisé un "bal du bourgmestre" à la sucrerie.

Etant candidate aux élections fédérales du 9 juin, êtes-vous en conformité par rapport aux articles 4 et 5 de la loi sur les dépenses électorales du 4 juillet 1989 ?

Beaucoup de citoyens se posent la question, pouvez-vous leur expliquer ?

-----